



Bulletin municipal

www.chaniers.fr

n° 303

Sommaire

→ L'édito du Maire	1
→ Recherche scrutateurs et bénévoles	1
→ Vie municipale	2
→ Infos	2
→ Entretien avec...	3
→ Nettoyage de la Nature	3
→ L'essentiel du conseil municipal du 3 mai 2021	4
→ Descente de la Charente	5
→ Moustique tigre	6
→ Formalités	7
→ Le coin de P'tit Pois	7
→ Les pharmacies de permanence	7
→ Citoyenneté	8
→ Agenda	8
→ C'est nouveau	8

Mairie de Chaniers

2 rue Aliénor d'Aquitaine
17610 Chaniers
contact@chaniers.fr
05 46 91 12 70
07 88 70 91 45 (urgences)

L'édito du Maire



Ces derniers jours, un très grand nombre de personnes ont pu accéder à la vaccination contre la COVID 19 dans les différents centres d'accueil. De mon point de vue, il s'agit là de la seule solution pour alléger au plus vite les contraintes sanitaires qui nous pénalisent tant au quotidien.

Même si l'arrivée des beaux jours peut nous y inciter, il est encore trop tôt pour baisser la garde et il est essentiel de conserver les gestes barrières.

Les travaux de création de dix logements ont démarré Avenue du 8 mai 1945. Cette opération montre les efforts déployés pour limiter la carence en logements sociaux à l'échelle de la commune. Ce chantier, situé en face de l'école Ronsard, va nécessiter la plus grande prudence de la part des usagers, qu'ils soient piétons ou automobilistes. Nous vous invitons à respecter les consignes de circulation et de stationnement en vigueur pour la sécurité de tous.

La commune s'est engagée dans une démarche environnementale vertueuse. A ce titre, je souhaite féliciter tous ceux qui effectuent des actions de ramassage de déchets le long de nos chemins. Ils contribuent à améliorer l'image de Chaniers et en font une ville accueillante et attrayante. Alors qu'une déchèterie est présente sur la commune, il paraît incroyable que certains d'entre nous prennent encore et toujours la Nature pour une poubelle.

Je donne rendez-vous à tous les défenseurs de l'Environnement samedi 5 juin après-midi pour participer à notre action de nettoyage « coup de poing » qui, je l'espère, éveillera les consciences.

Eric PANNAUD
Maire de Chaniers

Recherche scrutateurs...

En vue des prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, nous recherchons des personnes **vaccinées ou immunisées** pour effectuer le dépouillement des bulletins de vote (ou munies d'un test PCR négatif de moins de 48h).



Si vous êtes volontaire, nous vous invitons à contacter la mairie au 05.46.91.12.70

... et bénévoles pour la descente de la Charente !

La CDA de Saintes organise une descente du fleuve en embarcations non motorisées et une promenade à vélo entre Dompierre et Saintes. Nous recherchons des bénévoles pour aider à la préparation et au déroulement des animations prévues à Chaniers.

Si vous souhaitez participer, merci de contacter la mairie au 05.41.91.12.70 (plus d'infos en page 5).

Le point sur les travaux

Nettoyage des grands axes routiers

- les Essards
- l'avenue des Deux Charentes et l'avenue Charles de Gaulle

Remise en état du communal après les inondations

- espaces verts
- jeux pour enfants
- pontons
- toilettes

Campagne de peinture au sol

- petits pas à l'école Pasteur
- passages piétons

Rénovation de l'enceinte du cimetière

- piliers et portail d'entrée
- mur sud, en partie effondré lors des inondations

Pose d'une signalétique touristique

- panneaux indiquant le bac et le moulin de la Baine installés entre le communal et le site de La Baine



Panneau Pocket

Pour continuer à recevoir les informations de votre commune et profiter des dernières fonctionnalités, mettez à jour gratuitement votre application en suivant le **guide ci-dessous**

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application PlayStore (Android), AppStore (Apple) ou AppGallery (Huawei).
- 2 Recherchez **PanneauPocket** dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite (selon les téléphones).
- 3 Sélectionnez l'application PanneauPocket en tête de liste.
- 4 Cliquez sur "mettre à jour"

Si vous ne voyez que les boutons "Désinstaller" et "Ouvrir", c'est que votre téléphone a fait la mise à jour automatiquement et que vous bénéficiez déjà des nouvelles fonctionnalités de PanneauPocket.

BONNE UTILISATION !

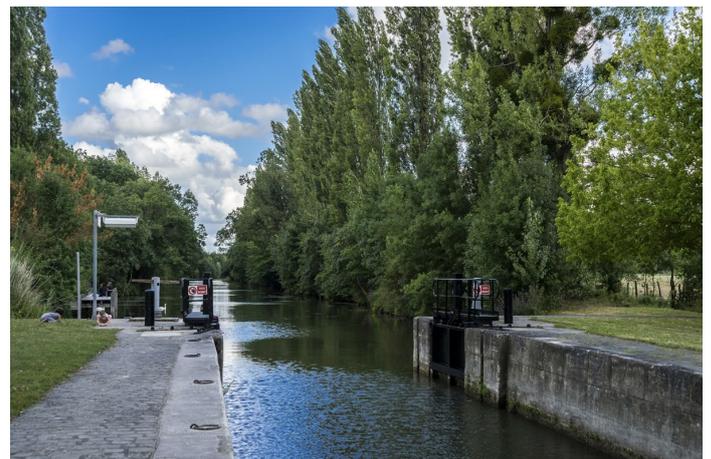
Baignade à La Baine

A l'arrivée des beaux jours, les baigneurs se présentent souvent sur le site de La Baine. Toutefois, nous rappelons que la section navigable est strictement interdite à la baignade pour des raisons évidentes de sécurité.

Il est donc interdit de plonger des pontons, de nager dans le canal et dans les écluses.

Pour rappel, une zone de baignade spécialement aménagée et surveillée en été est située sur le communal.

Tout contrevenant sera passible de peines prévues au code pénal.



Rencontre avec Madame BERGAULT, Chagnolaise engagée

Lors du bulletin n°300, nous avons parlé du plogging, terme suédois qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets. Une habitante de Chaniers a rallié à ses côtés voisins et amis pour des sorties alliant marche sportive et nettoyage de la nature. Nous avons voulu en savoir davantage...

Madame BERGAULT, comment vous est venue l'idée d'associer marche et nettoyage de la nature ?

Durant le deuxième confinement, pour satisfaire mon besoin de bouger et de me maintenir en forme via une activité physique, j'ai entrepris d'effectuer des marches dans différents secteurs de Chaniers. C'est au cours de ces sorties que j'ai constaté la prolifération de déchets le long de mes différents parcours. Une fois ce constat relativement choquant effectué, j'ai décidé d'agir ! Equipée d'un sac et d'une paire de gants, j'ai commencé à ramasser ces déchets. Devant l'ampleur de la tâche, j'ai encouragé d'autres citoyens à m'accompagner.

Plusieurs personnes ont-elles entendu votre appel ?

Oui, en effet, et assez rapidement, nous avons constitué un groupe puis deux puis trois ! A chaque sortie, nous récoltons jusqu'à deux sacs poubelle par participant. Aujourd'hui, le groupe compte une quinzaine de personnes. Je dois préciser qu'il n'y a aucune obligation : chacun, selon sa disponibilité, se présente au point de départ fixé à l'issue de la précédente intervention.

Que deviennent les déchets que vous ramassez ?

Tous les sacs sont regroupés en un lieu que nous indiquons aux services techniques de la mairie pour qu'ils soient enlevés et retraités sur des sites adaptés.

Il nous arrive de découvrir une décharge sauvage que nous signalons à la mairie. Ce site fait alors l'objet d'une surveillance particulière de la part du policier municipal et de la brigade de gendarmerie.



Nettoyage de la Charente, des berges et des chemins

En raison des crues tardives, le nettoyage de la Charente n'a pas eu lieu en 2020. On peut imaginer que cette année, l'opération sera d'autant plus fructueuse que les fonds ont été brassés et les rives bousculées avec la forte inondation que nous venons de vivre.

Pendant que les plongeurs et les pêcheurs ramèneront sur les berges les déchets trouvés dans la Charente, les personnes motivées pourront nettoyer les chemins par petits groupes, accompagnées des organisateurs.

**Rendez-vous samedi 5 juin 2021
A 14h, près du bac (communal)
// Bottes et gants indispensables //**

Participant à cette action :

- l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF)
- les clubs de plongée de Saintes et Cognac
- le groupe de marcheurs chagnolais effectuant du plogging
- L'école d'enseignement technique de l'armée de l'air de Saintes
- la municipalité de Chaniers

Ville de
Chaniers

NETTOYAGE DE LA CHARENTE, DES BERGES ET DES CHEMINS

Samedi 5 juin 2021 à 14h

Rendez-vous sur le communal
munis de gants et de bottes

Venez nombreux !

www.chaniers.fr

L'essentiel du conseil municipal du 3 mai 2021

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Éveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux

Excusés : CALVO Dominique, LE MENI Nadège

Secrétaire de séance : WATTEBLED Stéphane

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2021 à l'unanimité.

ACQUISITION DU BIEN SITUÉ AU 11 AVENUE CHARLES DE GAULLE

Dans le cadre de la convention opérationnelle en faveur du développement du logement social et de la redynamisation du centre-bourg entre la commune de Chaniers, la CDA de Saintes et l'EPF, la commune souhaite réaliser l'acquisition auprès de l'EPF du bien situé 11 avenue Charles de Gaulle (parcelle cadastrée AZ 234).

La commune de Chaniers souhaite devenir propriétaire de la parcelle puis la diviser en 2 parties :

- l'une sera consacrée à la réalisation du nouveau bâtiment de la poste,
- l'autre sera vendue à un professionnel pour l'installation d'un commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- réaliser l'achat auprès de l'EPF de la parcelle AZ 234 pour un montant de 132 345,88€ TTC,
- vendre une partie de la parcelle,
- signer toutes les pièces afférentes à ces transactions immobilières.

CONCOURS POUR LE PROJET DE NOUVELLE ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les informations transmises lors de la séance du 7 décembre 2020 au sujet du projet de construction du nouveau groupe scolaire de Chaniers.

Considérant, l'obsolescence des installations scolaires de la commune et dans l'idée de regrouper les deux installations existantes sur un seul site, en centre-bourg, la commune a décidé de reconstruire les équipements scolaires Avenue du 8 Mai 1945. Cette opération comprend également la restauration collective ainsi que l'accueil de loisirs comprenant les fonctions de garderie pré et post scolaire.

Compte tenu de la continuité de service de l'actuel groupe scolaire Ronsard, il est essentiel d'envisager un phasage en

deux temps de l'opération immobilière.

Le cabinet Concepts Programme et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (CPAMO) représenté par Monsieur CHERON, a été missionné pour rédiger le préprogramme du projet.

Ce travail a permis :

- d'arrêter un scénario de reconstruction complète du groupe scolaire tout en maintenant en partie l'activité scolaire sur le site pendant les travaux,
- de définir l'enveloppe financière du montant des travaux, soit 7 440 000€ TTC,
- d'arrêter un phasage cohérent au regard du maintien de l'activité scolaire,
- de présenter un planning global de l'opération portant l'achèvement théorique de la construction pour septembre 2025.

En 2021, CPAMO continue d'accompagner la commune pour deux missions précises :

- la rédaction du programme fonctionnel et technique détaillé pour la consultation des maîtres d'œuvre,
- l'assistance pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

La commune, maître d'ouvrage, lance une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre afin d'appréhender au mieux les aspects fonctionnels et architecturaux du projet. La procédure choisie est celle du concours restreint sur « esquisse ». Parmi tous les candidats, seuls trois sont retenus pour présenter une esquisse de la nouvelle école.

Le jury examine les projets et plans présentés de manière anonyme, en établit un classement et émet un avis sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours.

Après avis du jury et levée de l'anonymat, le conseil municipal désigne le lauréat ou les lauréats du concours.

Cette procédure nécessite la constitution d'un jury composée des membres suivants :

Membres à voix délibérative

- les membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) : 5 membres titulaires ou suppléants + le président de la CAO ou son représentant,
- 2 personnalités désignées par le Président du jury ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours,
- 4 membres ayant des qualifications équivalentes à celles exigées pour participer au concours.

Membres à voix consultative

- Les membres de la commission Education de la commune, un directeur d'école et l'inspectrice de l'Education Nationale de l'arrondissement de Saintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre,

- accepte de recourir à un jury de concours dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école,
- arrête le nombre des équipes de maîtrise d'œuvre retenues à trois,
- arrête la composition du jury.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AI N° 177

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Chaniers a la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée AI 177 d'une superficie de 152 m², appartenant à des particuliers, située aux Essards.

Il est donc proposé au conseil municipal l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 3000€ afin d'y installer un abribus. La commune prendra à sa charge les frais de notaire. La dépense est inscrite au budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet achat.

DECISIONS DU MAIRE

- demande de subvention pour les travaux de voirie
- demande de subvention pour la crue de février 2021
- missions de programmation pour projet d'équipements scolaires
- demande de subvention auprès du département pour la façade de la mairie
- demande de subvention auprès du département pour les ateliers municipaux

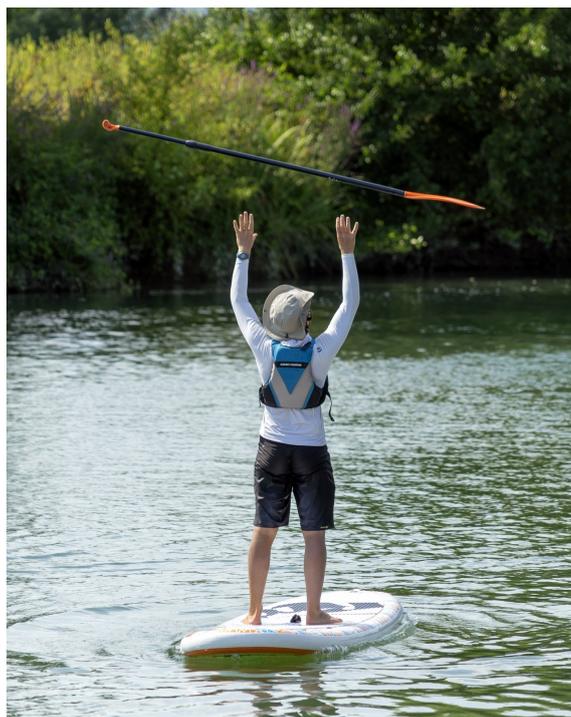
La séance est clôturée à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Stéphane WATTEBLED

→ **Les comptes-rendus complets peuvent être consultés en mairie ou sur site de la ville www.chaniers.fr**



Descente de la Charente Dimanche 4 juillet 2021



Pour ouvrir en beauté la saison touristique 2021, les élus communautaires ont décidé de lancer une nouvelle animation le 4 juillet prochain : **une descente sur la Charente** pour redonner au fleuve toute sa place dans l'animation du territoire et mettre en valeur les activités de pleine nature sur et autour de la Charente.

La descente s'adresse aux amateurs équipés d'embarcation non-motorisées (paddle, canoë, aviron) et s'effectuera par étapes : de Dompierre-sur-Charente à Chaniers le matin pour 40 canoës et de Chaniers à Saintes l'après-midi pour 200 embarcations. Quant aux amateurs de vélo, ils pourront emprunter la Flow Vélo de Dompierre à Saintes. L'ensemble des participants ainsi que les familles spectatrices se réuniront en fin d'après-midi à Saintes. Des initiations (paddle, canoë, pêche...) sont également prévues le long du parcours.

Le midi, la commune de Chaniers sera à l'honneur puisqu'elle accueillera les participants et les spectateurs sur le communal : une restauration sera proposée en lien avec les commerçants et les associations. Des animations musicales et des initiations (paddle, pêche...) sont prévues pour animer cette pause déjeuner avant le lancement des départs vers 13h30.

L'évènement est gratuit, inscription préalable obligatoire auprès de l'Office de Tourisme de Saintes.

La tenue de cet évènement dépendra des conditions météorologiques, des mesures sanitaires gouvernementales en vigueur début juillet : suivez bien l'actualité et la communication autour du projet sur www.agglo-saintes.fr

→ **Programme et infos détaillées disponibles début juin**

Le beau temps revient, le moustique tigre aussi !

Vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika, le moustique tigre est aujourd'hui fortement implanté en Charente-Maritime. La femelle pond dans de très petites quantités d'eau, principalement dans nos jardins : **l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit**. Afin d'éviter sa prolifération, **il est possible d'agir en adoptant les bons gestes !**



Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos (mauvais) souvenirs



MaProcuracion : une procédure simplifiée

Grâce à ce nouveau dispositif, un électeur peut voter par procuration pour toute élection (municipales, départementales, régionales, législatives, présidentielle, ...) ou référendum. L'électeur (le mandant) choisit une personne qui vote à sa place (le mandataire). Le jour du vote, le mandataire vote à la place du mandant, dans le bureau de vote de ce dernier **sans justificatif ni pièce d'identité du mandant**.

Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

Les données renseignées sur Maprocuracion sont communiquées par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présenterez pour valider votre identité.

Une procuracion en 4 étapes :

- rendez-vous sur le site www.maprocuracion.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect
- saisissez votre demande de procuracion
- rendez-vous dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police de Saintes pour valider votre procuracion
- une fois votre procuracion validée, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.



Point info CCAS

Nouveaux horaires des permanences

Les permanences du CCAS évoluent.

Elles ont lieu sur rendez-vous pris au 05.46.91.12.70 :

- le mardi de 14h à 17h
- le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Registre des personnes vulnérables

Si vous souhaitez être contacté et soutenu en cas de déclenchement de tout plan d'urgence (canicule, grand froid, ...), nous vous invitons à vous inscrire en appelant le 05.46.91.12.70.



Accueil périscolaire Les Aventuriers

Pour inscrire vos enfants à l'accueil périscolaire des écoles Pasteur et Ronsard et au centre de loisirs Les Aventuriers, contactez l'association au 05.46.91.57.83 ou lesaventuriers17@orange.fr



Le coin de P'tit Pois

C'est énervant, crispant, irritant, provoquant, horripilant et exaspérant de répéter toujours les mêmes recommandations aux personnes qui sont (ou non) à l'autre extrémité d'une laisse : **les déjections de votre chien vous appartiennent. Ne les oubliez pas, emportez-les !**

Elles n'ont rien à faire sur le communal à proximité des tables de pique-nique ni sur l'espace réservé aux petits. Mêmes remarques concernant les espaces verts de la Mairie.

Ayez un petit sac sur vous lors de vos promenades. Soyez un peu citoyen que diable !



Service de garde des pharmacies (nuit, week end et jour férié) : 32 37

Du lundi 17 au dimanche 23 mai 2021	Pharmacie BLANCATO à TONNAY CHARENTE
Du lundi 24 au dimanche 31 mai 2021	Pharmacie COUPRIE à BRIZAMBOURG
Du lundi 31 mai au dimanche 6 juin 2021	Pharmacie BRETON à TONNAY BOUTONNE
Du lundi 7 au dimanche 13 juin 2021	Pharmacie GIBOIN à SAINT CESAIRE
Du lundi 14 au dimanche 20 juin 2021	Pharmacie CHAMPION à TAILLEBOURG

Les numéros d'urgence

Médecin du SAMU : 15
 Véhicule Sanitaire Léger :
 05 46 91 11 99
 06 07 85 06 20
 CCAS :
 Permanences sur rendez-vous
 au 05 46 91 12 70



Citoyenneté

Protection des nids de cigogne

La Cigogne Blanche bénéficie d'une protection totale en France. Or, de nombreux arbres porteurs de nids de Cigogne Blanche sont abattus, soit par méconnaissance, soit volontairement, ce qui constitue un délit !

En cas de nécessité d'une coupe d'un arbre, la réglementation impose de demander une dérogation de destruction d'espèce protégée.

Vous avez une question ? Vous souhaitez un renseignement ? Vous constatez une coupe menaçant un nid de Cigogne Blanche ?

Contactez la LPO
(Ligue pour la
Protection des
Oiseaux)
au 05 46 82 12 34
ou lpo@lpo.fr



Entretien des trottoirs

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales ne peuvent plus **utiliser** de **pesticides** pour l'entretien des **espaces publics**.

Même si cette interdiction est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement, elle provoque une augmentation du temps de travail, particulièrement au printemps.

Aussi, en cette période de croissance active de la végétation, nous comptons sur vous pour entretenir vos trottoirs.

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

Calendrier de collecte des déchets

	Juin 2021	Juillet 2021
sacs noirs	mardi 8 juin mardi 22 juin	mardi 6 juin mardi 20 juin
sacs jaunes	lundi 14 juin lundi 28 juin	lundi 12 juin lundi 26 juin

Agenda

Samedi 5 juin à 14h

Nettoyons la nature !

Rendez-vous sur le communal munis de gants et de bottes !

Dimanche 20 juin : 1^{er} tour

Dimanche 27 juin : 2^e tour

Elections départementales et régionales

Salle des fêtes et salle omnisport du Maine Allain, de 8h à 18h

Dimanche 27 juin

Brocante du foot

Rendez-vous sur le communal, de 8h à 18h

Pour réserver un emplacement, contacter Monsieur CANUS par téléphone (06.62.35.42.29) ou par mail (dsrv17@yahoo.fr)

Samedi 3 juillet à 22h

Ciné en plein air

Hommage à Jean-Pierre BACRI avec **Le sens de la fête**
Rendez-vous place de l'église à 22h (port du masque obligatoire). Entrée gratuite

Dimanche 4 juillet

Descente de la Charente

Descente du fleuve en embarcations non motorisées et promenade à vélo entre Dompierre et Saintes.

→ évènement proposé par la CDA de Saintes et la commune de Chaniers



C'est nouveau à Chaniers

Richard Traiteur, organisateur événementiel (mariages, cocktails, séminaires...) s'est installé zone de la Tonnelle.



Pour toute demande, contactez Isabelle RICARDO au 06.75.28.65.96 ou par mail : ricardo.isabelle@neuf.fr